

Mise en place et fonctionnement de la CAPH

Les rencontres thématiques de l'accessibilité

5 décembre 2013

Amélie GOEPP
CETE Normandie Centre

*Au 1^{er} janvier 2014, les 8 CETE, le Certu, le Cetmef et le Sétra fusionnent
pour donner naissance au Cerema.*



Programme de l'intervention

Que dit la loi?

Difficultés rencontrées et opportunités

Eléments de méthode



Que dit la loi du 11 février 2005?

- **Article 46 de la loi 2005-102 modifié par l'article 98 de la loi 2009-526 du 12 mai 2009**

- Sont concernés par l'obligation de mettre en place une Commission pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CAPH)

- les communes de plus de 5000 habitants

- les EPCI de plus de 5000 habitants ayant la compétence transports ou aménagement du territoire.

86% des CCAPH et 73% des CIAPH installées*

- **Composition de la CAPH :**

- Représentants de la commune (ou de l'EPCI) ;

- Associations d'usagers ;

- Associations représentant des personnes handicapées.

Que dit la loi du 11 février 2005?

•Une CAPH, pour quoi?

.Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports ;

.Établir un rapport annuel et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant;

.Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles.



Difficultés rencontrées sur le terrain

- **Latitude laissée par la cadre juridique :**
 - Échéance
 - Composition
 - Modalités de fonctionnement...
- **Compréhension des termes ...**
« constat de l'état d'accessibilité »
- **Une terminologie qui prête à confusion**



Ne pas confondre

Commission pour
l'Accessibilité des
Personnes Handicapées

Missions

- Dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Recenser l'offre de logements accessibles ;
- Établir un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant.

Commission consultative
Départementale de
Sécurité et d'Accessibilité

Missions

- Donner des avis, à l'échelon départemental, concernant :
- Les dispositions relatives à l'accessibilité des ERP créés, aménagés ou modifiés ;
 - Les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des ERP et des IOP, des logements, des lieux de travail, de la voirie et des espaces publics.



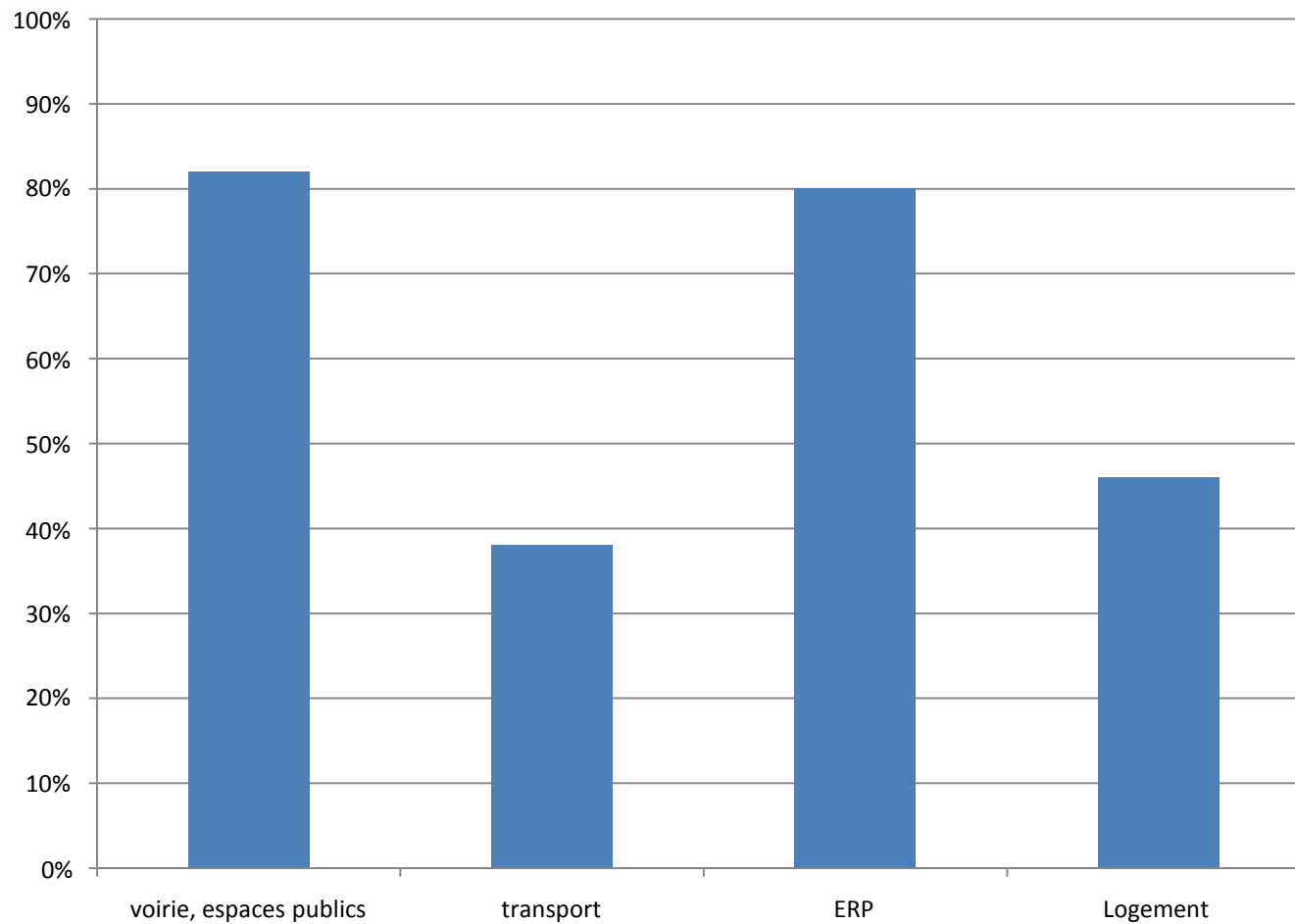
Une opportunité pour ...

- Mettre en cohérence les actions (recensement et valorisation des actions menées sur le territoire)
- Favoriser une meilleure prise en compte de la chaîne de déplacement
- Assurer la gouvernance et la coordination entre les différents acteurs
- Favoriser la concertation avec les usagers



Enseignements

- Thèmes traités :



Enseignements*

- Forte implication pour le diagnostic et les travaux de voirie
- Attention particulière à l'accessibilité des ERP
- Présence active des élus, mobilisation des services techniques et des EPCI et volonté d'associer les citoyens
- Peu de suivi des questions du transport et du logement
- Manque de visibilité et de communication sur les bonnes pratiques

* Source : Point sur les rapports annuels des CAPH, décembre 2010



Éléments de méthode

Constituer sa commission

- **Quels acteurs institutionnels associer?**
 - Élus en charge des PAVE et diagnostics d'ERP
 - AOT en charge du SDA
 - Bailleurs sociaux
 - Représentants de commerçants
 - Représentants de l'Etat
 - CCAS
 - Maison de l'emploi
 - Etc.



Éléments de méthode

Constituer sa commission

•Composition de la CAPH :

- . Représentants de personnes handicapées,
- . Représentants de personnes âgées,
- . Représentants d'usagers et consommateurs,
parents d'élèves,
- . associations sportives
- . Cyclistes, etc.



Éléments de méthode

Faire fonctionner sa commission

- **Comment s'y prendre?**
- Préciser le rôle de chacun ainsi que les missions et objectifs de la commission
- Clarifier le degré de concertation
- Veiller à ne pas favoriser un handicap plutôt que les autres
- Identifier un pilote
- Adapter le mode de fonctionnement (travail collectif, groupes de travail, etc.) aux compétences, à la motivation et au degré d'implication de chacun.



Éléments de méthode

Constat de l'état d'accessibilité

- Il ne s'agit pas de réaliser l'état des lieux
- le constat concerne :
 - les éléments de la chaîne de déplacement à l'échelle d'une commune
 - Le lien entre les communes (voirie, transport notamment) à l'échelle d'un EPCI
- *Qui est responsable?*
- *Comment faire le lien?*
- *Cohérence des aménagements proposés?*



Éléments de méthode

Recensement de l'offre de logements accessibles

- Solliciter les bailleurs pour faire remonter les éléments
- Identifier les acteurs et leurs compétences
- Savoir ce que l'on recense et pourquoi (périmètre, définition, etc.)



Éléments de méthode

Rapport annuel et propositions

- Rapport annuel type élaboré par la DMA permettant d'avoir une vision globale et stratégique sur l'ensemble du territoire

- **Actions à envisager :**

- Sensibilisation, mise en situation, parcours tests
- Actions de communication auprès des habitants
- Actions de formations
- Élaboration d'outils (cahier des charges, référentiels, etc.)



Conclusion

- Une mission à la portée de chacun
- Une instance de gouvernance locale indispensable et garante des points suivants :
 - Vision stratégique de l'ensemble du territoire
 - Continuité de la chaîne de déplacement
 - Concertation entre acteurs locaux et avec les usagers



Le CETE
Normandie
Centre
Appartient au
Réseau
Scientifique et
Technique

